### MARDI 19 JUIN 2018 REUNIΦN PUBLIQUE

# Assainissement collectif

Début des travaux



# 1

## L'assainissement collectif POURQUOI, COMMENT?

REUNION PUBLIQUE

Assainissement collectif – Pourquoi, comment?



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF: UNE OBLIGATION LÉGALE, UNE PROTECTION DE NOTRE EAU

- Protéger la zone de captage des eaux souterraines captées au puits de Thil, exigée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée
- Répondre à la nécessité de rénover la majorité des installations individuelles d'assainissement jugées non conformes

Assainissement collectif – Pourquoi, comment?



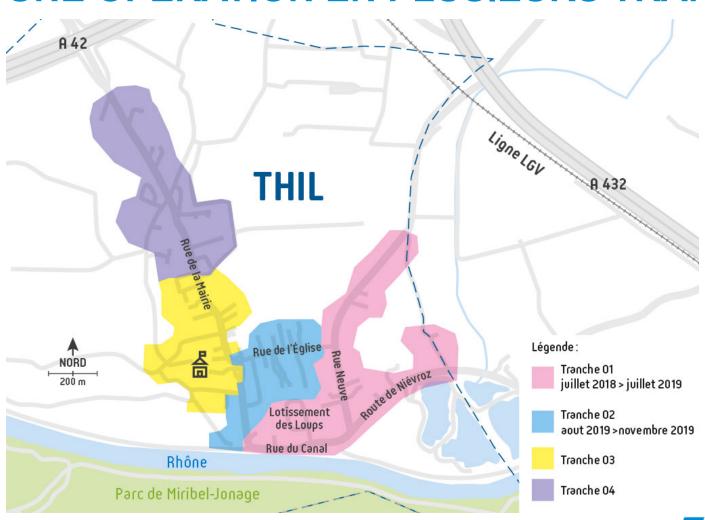
#### **UN PROJET LONGUEMENT MÛRI**

- 2010 : Elaboration du Schéma Directeur
- Février 2014 : approbation du Schéma Directeur de l'Assainissement
- 2015 2016 : études de programmation d'ingénierie et recherches de subventions
- 2017 : commande publique et passation des différents marchés
- 9 juillet 2018 : début des travaux de réalisation de assainissement collectif

Assainissement collectif – Pourquoi, comment ?



#### **UNE OPÉRATION EN PLUSIEURS TRANCHES**



# 2

## L'assainissement collectif QUOI ? QUI?

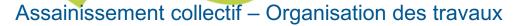
REUNION PUBLIQUE

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **QUELS TRAVAUX?**

- La réalisation du réseau de collecte des eaux usées
- La réalisation du réseau de connexion avec la station d'épuration des Îles
- La création de 2 postes de refoulement
- La réalisation du réseau d'eaux pluviales sur 2 secteurs (périmètres de protection du puits de captage)
- Les travaux sur le réseau d'eau potable





#### 4 950 M DE LINÉAIRE

#### 2 POSTES DE RELEVAGE

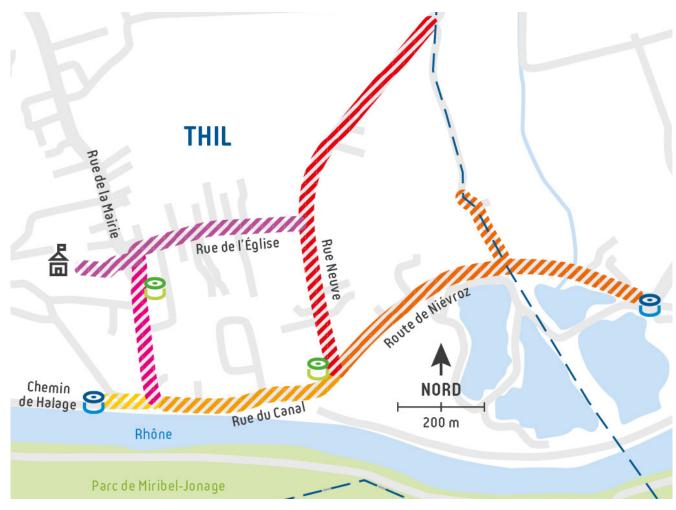
#### 2 POSTES DE REFOULEMENT

**132 REGARDS** 

Assainissement collectif – Organisation des travaux



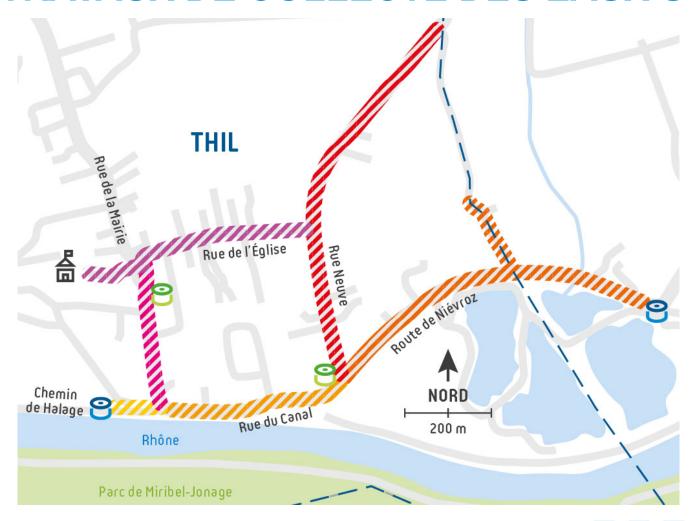
#### PÉRIMÈTRE DES TRAVAUX



Assainissement collectif – Organisation des travaux



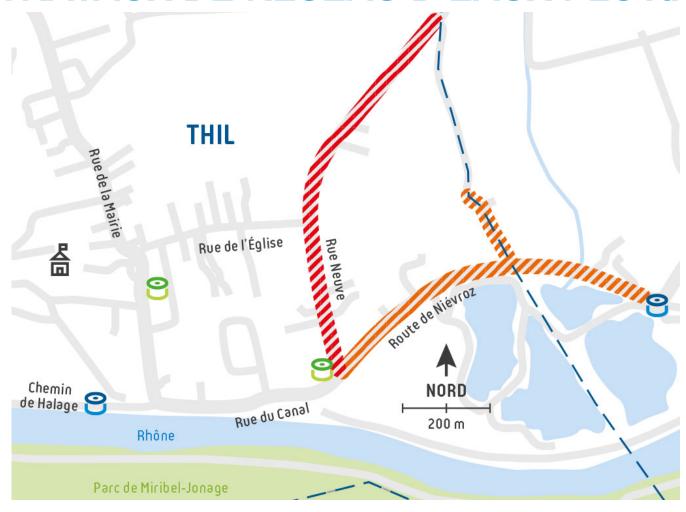
#### LES TRAVAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES



Assainissement collectif – Organisation des travaux



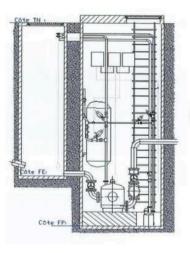
#### LES TRAVAUX DE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

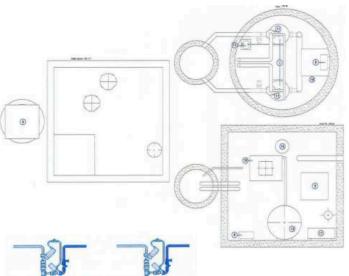


Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### LES POSTES DE REFOULEMENT















Assainissement collectif – Qui, combien ?



#### LES FINANCEURS





Avec le soutien de :







Assainissement collectif – Qui, combien ?



#### **QUI FAIT QUOI?**

Maîţrise d'ouvrage



Maîtrise d'œuvre



Réalisation des réseaux d'assainissement









/ SEEV

Soutien technique et juridique



Gestion de la station d'épuration



Réalisation du réseau de connexion à la 3CM et des postes de relevage





Assainissement collectif – Qui, combien ?



#### **UN BUDGET OPTIMISE**



1635 577 €

coût total d'investissement à la charge de la commune (après amortissements)

3 861 000 €

Montant total des travaux

1256 423 €

Montant total des subventions obtenues

646 905 € Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



364 000 € Quote-part à la station d'épuration des Îles



2539000 € Construction du réseau communal

**958000€** 

Raccordement au réseau de la 3CM





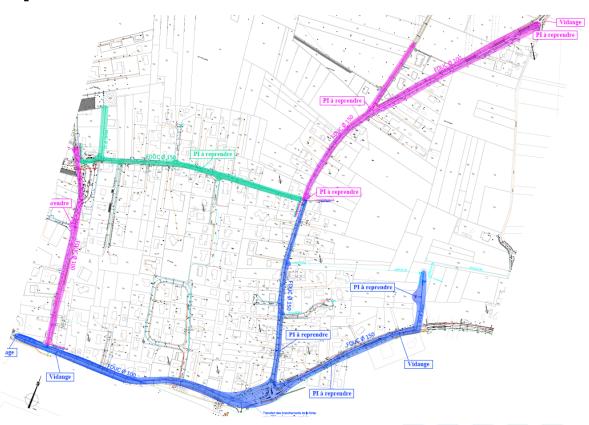
Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Une opération de rénovation du réseau d'eau potable du SIE Thil Niévroz en parallèle, sous même maîtrise d'œuvre





#3

# Assainissement collectif L'ORGANISATION DES TRAVAUX

REUNION PUBLIQUE

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **UNE ORGANISATION PAR TRANCHES**

#### Chronologie des travaux :

Juillet > Août 2018\* Phase 01 : Chemin de Halage

Août > Novembre 2018\* Phase 02 : Rue du Canal

Novembre 2018 > Février 2019\* Phase 03 : Rue de Niévroz

Mars > Juillet 2019\* Phase 04 : Rue Neuve

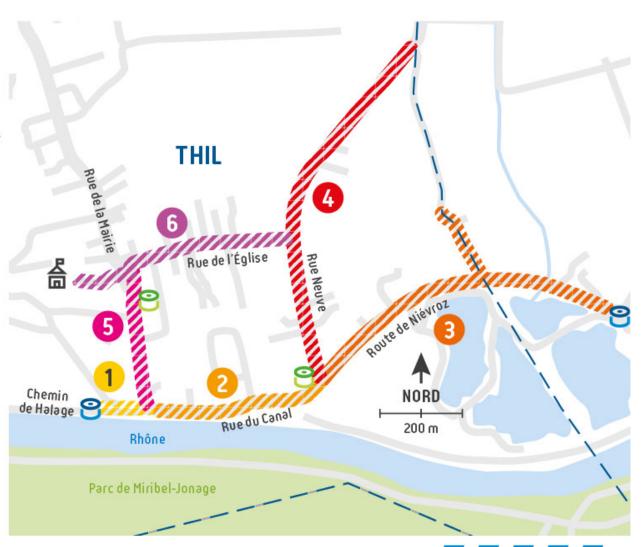
Juillet > Septembre 2019\* Phase 05: Rue de la Mairie

Septembre > Novembre 2019\* Phase 06 : Rue de l'Église

Poste de refoulement

Poste de relevage

\*Hors aléas climatiques



Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **PHASE 1: CHEMIN DE HALAGE**



9 juillet - début août

Durée: 4 semaines

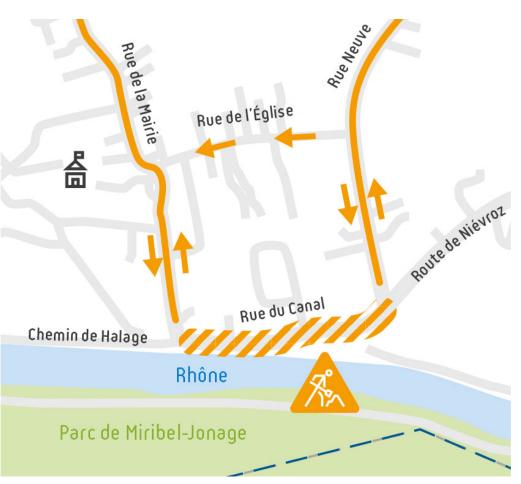
#### Impact très limité:

- Pas de contraintes de circulation
- Contact sera pris avec les riverains pour le stationnement ou l'accès via le chemin du stade

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **PHASE 2: RUE DU CANAL**

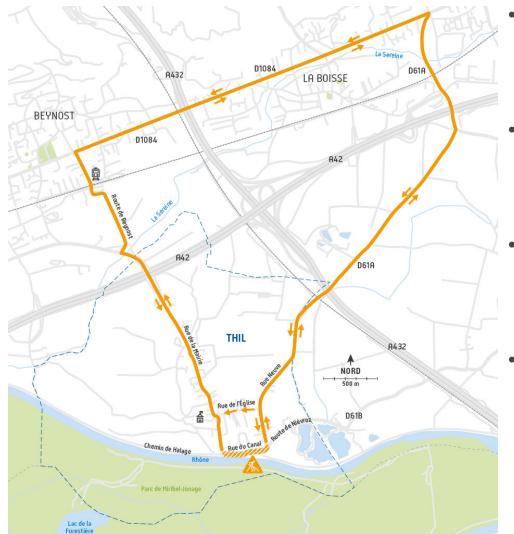


- Début août début novembre
- Durée : 14 semaines
- Nécessité de fermer la rue pendant les travaux, avec mise en place de déviation

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **PHASE 2: RUE DU CANAL**

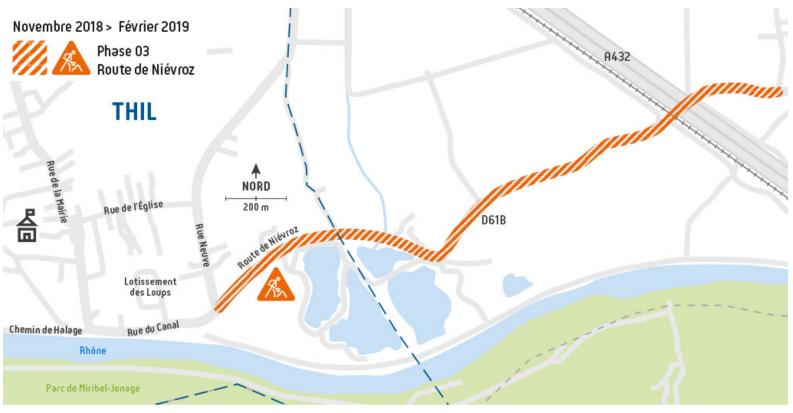


- Circulation dans le sens Niévroz / Beynost via la rue de l'église et mise en place de déviation
- Circulation dans le sens
   Beynost / Niévroz via la route
   de Niévroz et la rue de la Mairie
- Déviation des poids lourds en amont de La Boisse pour un accès à l'A42 ou sur la Route
- Interdiction des poids lourds rue de l'église

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### PHASE 3: ROUTE DE NIÉVROZ

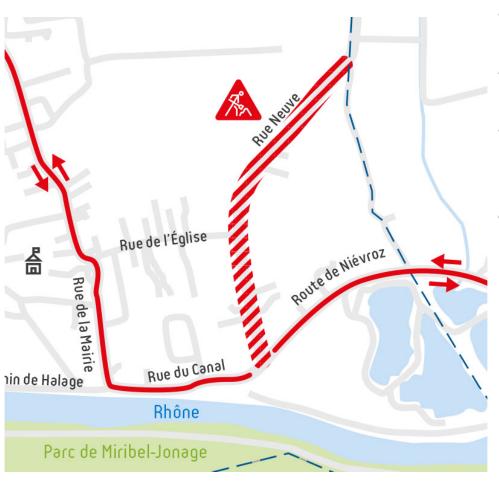


- Mi-novembre 2018 fin février 2019
- Durée : 16 semaines
- Opérations sur une demi-chaussée : mise en place d'un alternat à feux sous réserve validation CSPS

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **PHASE 4: RUE NEUVE**



- Mars 2019 Juillet 2019
- Durée : 20 semaines
- Nécessité de fermer temporairemer la rue, avec mise en place de déviation
- Accès limité rue de l'Eglise pour les riverains

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **PHASE 4: RUE NEUVE**

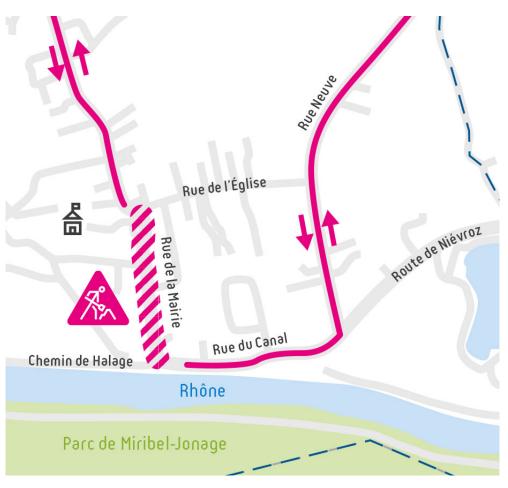


- Mise en place d'une déviation et dévoiements par les RD61b
- Interdiction des poids lourds rue de l'église
- Accès limité rue de l'Eglise pour les riverains

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### PHASE 5: RUE DE LA MAIRIE

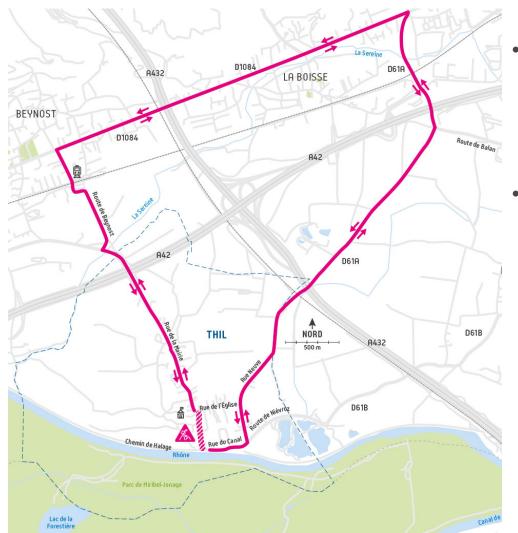


- Fin juillet fin septembre 2019
- Durée : 9 semaines
- Nécessité de fermer temporairement la rue, avec mise en place de déviation
- Accès limité rue de l'Eglise pour les riverains

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### **PHASE 5: RUE DE LA MAIRIE**

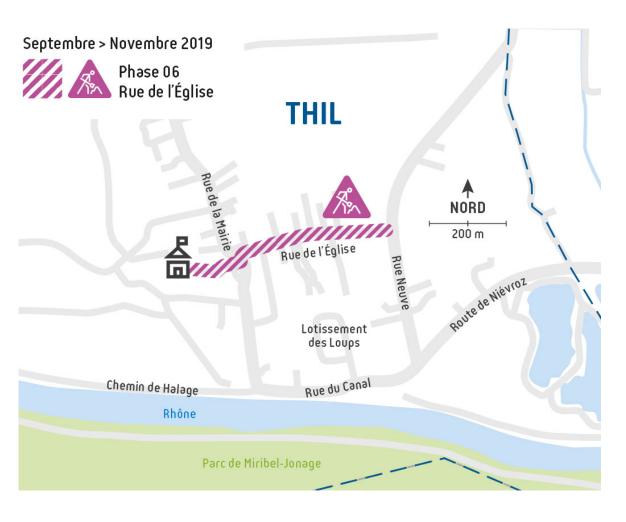


- Mise en place d'une déviation par la RD 61a depuis/vers La Boisse et par la RD61b depuis/vers Niévroz
- Dans le sens rue du Canal / Beynost, accès temporaire à la rue de l'église.

Assainissement collectif – Organisation des travaux



#### PHASE 6: RUE DE L'ÉGLISE



- Fin septembre fin novembre 2019
- Durée : 9 semaines
- Peu d'impact sur la circulation, avec un détour par la rue du Canal
- Accès limité rue de l'Eglise pour les riverains

Assainissement collectif – Organisation des travaux



### DES MESURES POUR LIMITER LES NUISANCES

- Vigilance des entreprises pour informer automobilistes (signalétique) et habitants (tracts boites aux lettres)
- Desserte du réseau Colibri et transports scolaires de l'Ain adaptée
- Maintien à l'identique de l'enlèvement des déchets ménagers





DURANT LES TRAVAUX VOS COMMERCES #4

Raccordement à l'assainissement collectif CE QUE DIT LA LOI

REUNION PUBLIQUE

Assainissement collectif - Ce que dit la loi



#### UNE OBLIGATION DE RACCORDEMENT

- Le raccordement à l'assainissement collectif, une obligation légale pour toute habitation ayant accès au réseau d'assainissement collectif :
  - soit directement,
  - soit via des servitudes de passage,
  - soit par l'intermédiaire des voies privées\*.

Des exceptions sont prévues par la loi\*\*.

\*Article L-1331-1 du code de la santé publique

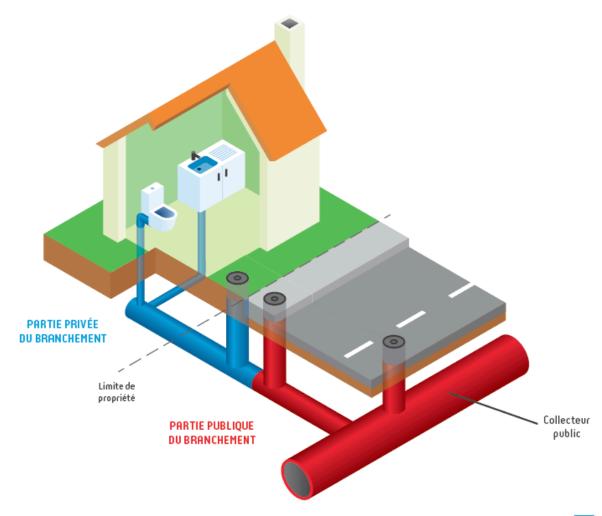
\*\* arrêtés interministériels du 19 juillet 1960 et du 28 février 1986

- Une obligation de se raccorder dans les 2 ans suivants la création du réseau, hors cas particuliers
- Un accord de branchement donné par la mairie après la mise en service opérationnelle du réseau

Assainissement collectif - Ce que dit la loi



#### LES BRANCHEMENTS



Assainissement collectif - Ce que dit la loi



#### LES TRAVAUX INDIVIDUELS À RÉALISER

- Réalisation par la commune du réseau d'assainissement collectif sur le domaine public, jusqu'en limite de propriété privée.
- Réalisation à sa charge, par chaque propriétaire concerné des branchements à ce réseau collectif, avec :
  - La création d'un réseau séparatif
  - La mise hors service de la fosse septique
  - La réalisation du branchement au regard sur le domaine public

À partir du 1er semestre 2019, la mairie informera les habitants concernés de la date à partir de laquelle les travaux de raccordement peuvent être réalisés.

Assainissement collectif - Ce que dit la loi



#### LES REDEVABLES DE LA PFAC

- Les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées (article L. 1331-1) pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.
- Les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé
- Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires

Assainissement collectif - Ce que dit la loi



#### LES COÛTS

#### La Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC)

- Due par le propriétaire (1500 € net de TVA\*)
- Exigible à la date du raccordement de l'habitation
- Collectée par le Trésor Public

#### La Participation aux Frais de Branchement (PFB)

- Gratuite si le raccordement est fait dans les 2 ans suivant la notification de possibilité de branchement
  - 500 € dans le cas contraire\*

#### Les redevances de service

- Fixées par délibération du conseil municipal (montant de 1,77€/m3 HT (soit 2,26 TTC) au 30 juin 2018.
  - Facturées semestriellement avec la facture d'eau

### MARDI 19 JUIN 2018 REUNIΦN PUBLIQUE

### Nous vous remercions de votre attention



# 5

### **QUESTIONS-RÉPONSES**

REUNION PUBLIQUE